

## **Communiqué du conseil municipal**

### **Bande polyvalente de la gare à Dos-la-Velle**

Après examen des soumissions, sur préavis du bureau d'ingénieurs SDI de Bienne, le conseil a attribué les travaux à l'entreprise Torti Frères SA pour le prix forfaitaire de Fr. 230'000.- net TTC. Il s'agit d'élargir la route cantonale entre la gare et le carrefour de Dos-la-Velle. Les travaux devraient débuter par la confection de la bande de roulement supplémentaire côté nord de la chaussée.

### **Ruisseau du Benevis**

Le conseil a attribué les travaux du lot 2 qui comprend le tronçon du nouveau lit du ruisseau depuis le bord sud de la route cantonale jusqu'à la Birse, à l'entreprise Hännzi SA de Moutier pour le prix net de Fr. 737'002.90 TTC. Les travaux de géologie ont été confiés au bureau MFR à Bienne pour le prix de Fr. 26'460.-. Ce bureau doit veiller au tri des déblais de sorte à assurer leur évacuation dans les décharges appropriées. Les travaux du premier tronçon ont débuté il y a une semaine dans la partie supérieure située dans l'enceinte des anciens entrepôts de Swissmetal.

### **Logo de la crèche**

La crèche-garderie sera dotée d'un logo spécifique. Il représente une maison penchée avec la mention « Maison du contour ». Un panneau en couleur arborant le signe distinctif de ce service communal sera posé en-dessus de la porte d'entrée de l'établissement.

### **Aide sociale 2009**

La direction de la santé publique a rendu sa décision de répartition des frais de l'aide sociale pour l'année écoulée. Le total des charges pris en considération au niveau du canton représente Fr. 792'592'824.-. La moitié de cette somme soit Fr. 396'296'412.- est à répartir entre les communes en fonction de leur population. Cela représente, pour notre municipalité, une charge de Fr. 914'421.75. En fonction de l'aide sociale effectivement versée, l'Etat lui remboursera la somme de Fr. 277'068.15.

### **Accès au monument de Chindon**

Dans le cadre du remaniement parcellaire, le syndicat AF a attribué à la municipalité une parcelle comprenant l'accès et l'emprise du monument édifié en 1919, à la mémoire des soldats tombés durant la Grande Guerre. La paroisse réformée va rétablir le cheminement menant de la route à l'enceinte de l'église avec un pavage et de nouvelles marches. Profitant de cette opportunité, la municipalité a confié à l'entreprise Loosli la confection d'un cheminement pavé depuis l'accès à l'église jusqu'au pied du monument érigé par l'Association des Français.

### **Part communale sur la RPLP et sur l'impôt perçu sur les véhicules**

L'Etat restitue aux communes 30 % de la part cantonale perçue par la Confédération au titre de redevance sur le trafic des poids lourds et de 4 % de l'impôt perçu sur les véhicules. La clé de répartition est fondée sur la longueur totale des réseaux des routes communales pour moitié et sur une moyenne pondérée pour l'autre moitié du partage. Selon cette clé, notre commune touchera cette année Fr.75'968.65 contre Fr. 82'014.- l'an passé.

### **Halle de gymnastique**

Le contrat de raccordement régissant la fourniture de chaleur par RU-Calor SA a été signé par la municipalité. Le raccordement au chauffage à distance de ce bâtiment deviendra effectif à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Ainsi, à l'exception des vestiaires du stade de football et de la salle des fêtes, tous les bâtiments communaux seront raccordés au réseau de chauffage à distance.

### **Caissettes à journaux**

Le quotidien Le Matin a été autorisé à installer quatre caissettes à journaux. La première sera installée à la Grand-Rue 21 près de l'aire de parking de la BCBE ; la seconde à Dos-la-Velle à l'angle du bâtiment Dos-la-Velle 8 ; la troisième à la Rte de Chaindon, dans l'accès au Petit Marais et la quatrième à Bel-Air derrière l'école primaire.

### **Poste d'apprentissage pour agent d'exploitation**

La municipalité a répondu favorablement à la demande de l'office de la formation professionnelle. Elle est décidée à offrir une place d'apprentissage au sein de ses services techniques pour une formation d'agent d'exploitation. Il s'agit d'une formation axée essentiellement sur la pratique d'une durée de trois ans.

### **Ramassage des ordures**

Depuis quelques semaines, la situation se dégrade. Certains usagers ne respectent pas le mode de ramassage des ordures ménagères et déposent leurs sacs aux points de ramassage la veille de la tournée voire plusieurs jours avant. Les sacs sont éventrés par les animaux et les déchets sont répandus aux alentours. Il est rappelé, une nouvelle fois, que la tournée des ordures a lieu le mardi et que les sacs ne doivent être déposés aux endroits désignés que le mardi matin. Si en raison d'une absence de la localité un usager souhaite se défaire d'un sac Celtor avant, il peut, sans frais, le déposer au point rouge « déchetterie communale » sur la place Helvetia où un conteneur est à disposition durant toute la semaine aux heures d'ouverture de la déchetterie.